

L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET  
DE SPORT DE LA MAURICIE  
PRÉSENTE SON :

# PLAN DE RELANCE LOISIR ET SPORT OSBL

Loisir  
Sport  
Plein air  
Loisirs personnes vivant avec un handicap  
Activité physique



# PLUS DE 300 000 \$

## POUR SOUTENIR LE MILIEU LOISIR, SPORT, PLEIN AIR, LOISIR PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP, ACTIVITÉ PHYSIQUE

L'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) est fière de vous présenter son « Plan de relance » pour les organismes de loisir, sport, plein air et loisirs pour les personnes vivant avec un handicap.

Ce Plan présente quatre volets afin de mieux répondre à chacune des situations vécues par les organismes locaux et régionaux œuvrant sur le territoire de la Mauricie. Par ce Plan, l'URLSM souhaite intervenir sur plusieurs fronts à la fois afin :

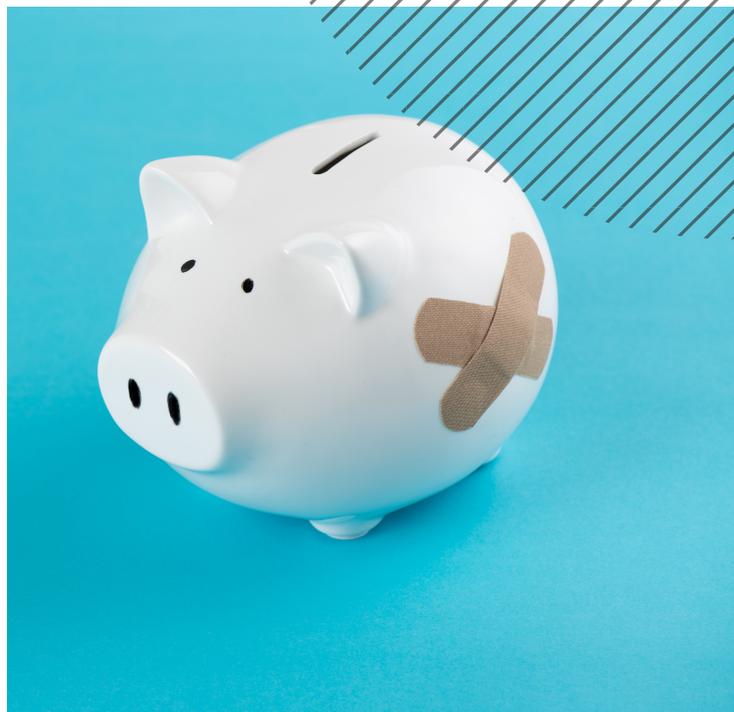
- D'accompagner les organismes pendant la crise
- D'atténuer la pression financière ressentie par les organismes
- De maintenir les ressources humaines (direction, entraîneur, etc.) en place
- D'assurer la survie et la poursuite des activités
- De soutenir le développement et la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'intervention
- De collaborer avec les organismes à une relance fructueuse



## VOLET 1 : URGENCE FINANCIÈRE

Ce volet vise à répondre à un besoin urgent en terme financier pour les dépenses opérationnelles de l'organisme qu'il ne peut reporter, y compris, sans s'y limiter, les salaires, les loyers, les services publics (électricité, gaz), les taxes municipales et scolaires, l'assurance, les frais de télécommunication, les intérêts payés sur les prêts hypothécaires et le service de la dette.

L'organisme doit démontrer une perte de revenus importantes ou une augmentation majeure des dépenses reliée directement à la Covid-19. Présentez de façon précise l'urgence de la situation. Ce volet vient soutenir les organismes qui se retrouvent en situation de précarité.



## VOLET 2 : SOUTIEN ORGANISATIONNEL

Le soutien organisationnel concerne les organismes, clubs et associations ayant maintenue leurs activités durant la pandémie, et ce, malgré les inconvénients organisationnels. Par ce volet, l'URLSM souhaite éviter la fermeture permanente de ces organismes de loisir et de sport.

Par ce volet, l'URLSM souhaite atténuer les impacts attribuables aux pertes de revenus en lien avec l'annulation ou l'impossibilité de tenir des activités régulières, événements et activités d'autofinancement.

Exemples de mesures soutenues par ce volet :

- Maintien et préservation des ressources humaines (ex. : entraîneur)
- Achat de matériel sanitaire, affichage et traçage pour la distanciation
- Location ou adaptation des espaces physiques (aménagement physique) afin de répondre aux mesures sanitaires exigées.
- Soutien pour les frais de l'activité (locaux et professeurs) considérant la réduction de la capacité d'accueil
- Soutien en gouvernance, restructuration OSBL
- Accès à des formations (exemple : PNCE, DAFA)
- Soutien afin de diminuer l'impact financier d'une baisse d'inscriptions



## VOLET 3 : INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT

Ce troisième volet cible les organismes ayant mis en place de nouvelles façons afin de rendre accessible leurs services auprès de leur membre, et ce, en tenant compte de la nouvelle réalité imposée par la Covid-19. Les projets et activités se démarquant par leur caractère novateur et créatif méritent une attention particulière.

L'aide financière est allouée à un projet ou une activité ayant nécessité une adaptation pour permettre la pratique dans un contexte sécuritaire et selon les phases de confinement ou de déconfinement.

Exemples de mesures soutenues par ce volet :

- Projets de diffusion en ligne, de transformation numérique, de création adaptée à la diffusion numérique, de développement et de mise en place d'outils numériques (plateforme, médias sociaux, etc.)
- Formation virtuelle personnalisée
- Séances d'activité et d'entraînement individuel, de groupe, en « bulle-classe » ou en « bulle-familiale », à distance
- Mesures favorisant les interactions entre les membres et le maintien du sentiment d'appartenance pour maintenir le bien-être physique et mental
- Programmes de loisirs personnalisés, supervisés et progressifs en ligne
- Ressource spécialisée pour tenir l'activité (technicien professionnel)
- Achat de matériel informatique ou audiovisuel permettant d'offrir une programmation d'activités en ligne



## VOLET 4 : RELANCE DES ACTIVITÉS

Ce volet vise à stimuler la reprise des activités selon un cadre « normal » ou selon des paramètres non traditionnels à explorer, afin de permettre à l'ensemble de la population d'avoir à nouveau accès à des activités de loisir et de sport selon les consignes de la santé publique en vigueur.

Ce volet vise aussi, dans une moindre mesure, à soutenir les nombreux tournois et événements annulés en raison de la Covid-19 afin de leur permettre une nouvelle mise en marché et rejoindre une nouvelle clientèle, lors de la reprise complète des activités.

Exemples de mesures soutenues par ce volet :

- Achat de matériel
- Mise en place de mesures sécuritaires pour les sites d'activités
- Engagement de ressources supplémentaires
- Mesure de réduction des coûts d'inscription
- Soutien d'initiatives promotionnelles visant à augmenter le nombre d'inscriptions
- Soutien à la mise en œuvre de projets événementiels afin de stimuler l'adhésion aux clubs et aux associations
- Mesures favorisant la pratique libre

# MODALITÉS ADMINISTRATIVES

## ORGANISMES ADMISSIBLES

OSBL en loisir, sport, plein air et loisirs pour les personnes vivant avec un handicap

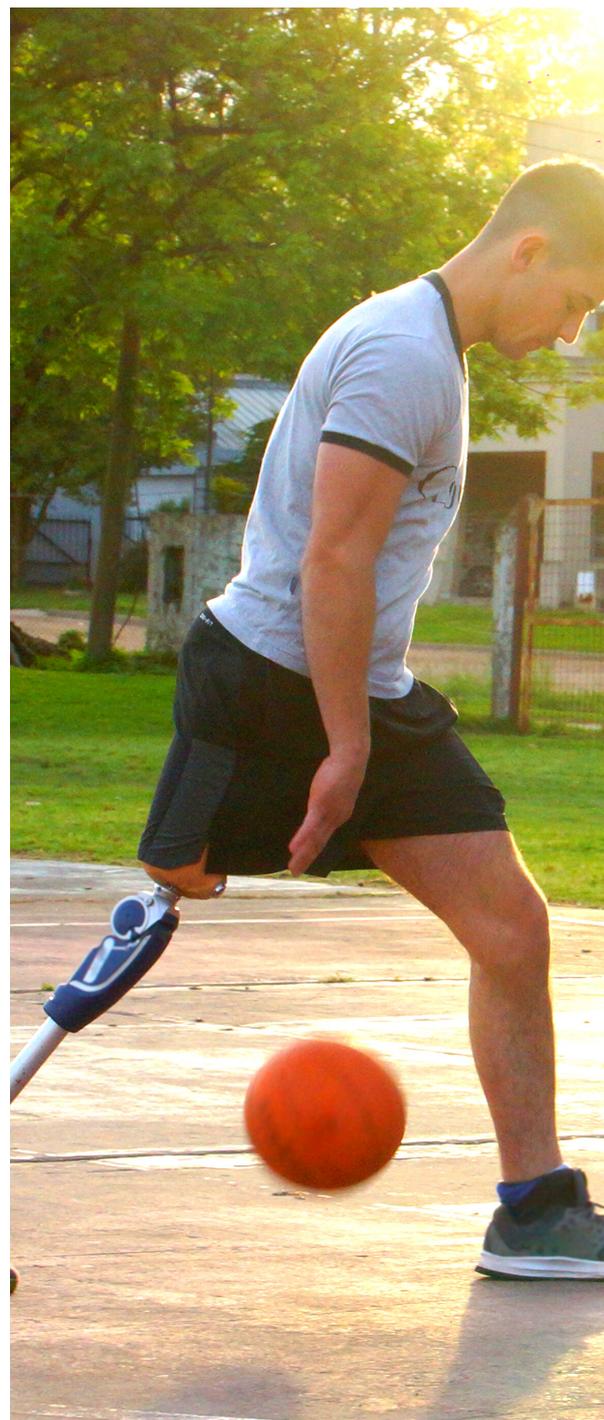
## ORGANISMES NON ADMISSIBLES

- Organismes privés en loisir, sport, plein air et loisir pour les personnes vivant avec un handicap
- Centres communautaires
- Municipalités, villes et MRC
- Centre de services scolaire et institutions scolaires publiques et privées
- Camps de jour
- Camps de vacances
- Services de garde
- Sports scolaires, collégiaux et universitaires
- Organismes de loisir culturel

## FORMULAIRE DE DEMANDE

Faites votre demande en ligne :

[www.urlsmauricie.com/plan-de-relance-2021](http://www.urlsmauricie.com/plan-de-relance-2021)



## DATE LIMITE / ANALYSE DES DEMANDES

15 février 2021 : Pour les demandes reçues pendant la période du 1 janvier 2021 au 14 février 2021

15 mars 2021 : Pour les demandes reçues pendant la période du 15 février 2021 au 14 mars 2021

15 mai 2021 : Pour les demandes reçues pendant la période du 15 mars 2021 au 14 mai 2021

15 août 2021 : Pour les demandes reçues pendant la période du 15 mai 2021 au 14 août 2021

15 octobre 2021 : Pour les demandes reçues pendant la période du 15 août au 14 octobre 2021

15 janvier 2022 : Pour les demandes reçues pendant la période du 15 octobre 2021 au 14 janvier 2022

15 mars 2022 : Pour les demandes reçues pendant la période du 15 janvier 2022 au 14 mars 2022

## REDDITION DE COMPTE

L'organisme devra produire une reddition de compte conforme à la demande. Cette reddition de compte prendra la forme d'un rapport comprenant obligatoirement l'utilisation détaillée de la subvention permettant ainsi de valider que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées.

L'URLSM se réserve le droit d'exiger tout document jugé pertinent pour la reddition de compte, et ce, en tout temps.



## NOUS JOINDRE

Pour plus d'information sur ce plan de relance, vous pouvez joindre votre conseiller :

### **Organismes sportifs**

Anabel Plamondon

[anabel.plamondon@urlsmauricie.com](mailto:anabel.plamondon@urlsmauricie.com)

### **Organismes de plein air**

Jean-Guy Morand

[jean-guy.morand@urlsmauricie.com](mailto:jean-guy.morand@urlsmauricie.com)

### **Organismes loisirs pour personnes vivant avec un handicap**

Hélène Houde

[helene.houde@urlsmauricie.com](mailto:helene.houde@urlsmauricie.com)

### **Organismes loisirs**

Lise Déry

[lise.dery@urlsmauricie.com](mailto:lise.dery@urlsmauricie.com)